

Influenza aviaire	
Note d'information	09/05/2018

IA dans la faune sauvage : la surveillance continue !

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Anne Bronner (DGAL), Didier Calavas (Anses), Eva Faure (FNC), Sophie Le Bouquin (Anses), Eric Niqueux (Anses), François-Xavier Briand (Anses), Alexandra Troyano-Groux (DGAL), Anne Van De Wiele (ONCFS)

Auteur correspondant : anne.van-de-wiele@oncfs.gouv.fr

Source : Données surveillance influenza aviaire (Sagir renforcé)

A la suite de l'épisode d'influenza aviaire (IA) H5N8 hautement pathogène (HP) de 2016/2017, le territoire français métropolitain a été à nouveau qualifié le 4 mai 2017 par arrêté ministériel, en niveau de risque épizootique IA (lié à l'infection de l'avifaune sauvage par des virus IAHP) « négligeable ». Le dernier cas d'infection par un virus IAHP H5N8, confirmé en France, datait du 16 mars 2017.

Le 11 octobre 2017, trois départements ont à nouveau vu leur niveau de risque augmenté à la suite de cas déclarés d'infections à virus H5 HP dans l'avifaune dans les pays voisins (Suisse principalement) à proximité de la frontière avec la France. Ce niveau de risque a alors été qualifié de « modéré ». Devant l'absence de nouveaux cas détectés dans l'avifaune en France et en l'absence d'une « dynamique d'infection » à virus IAHP (au sens de l'avis de l'Anses du 21 décembre 2016¹) dans les pays au nord et à l'est de la France, tout le territoire métropolitain est repassé en niveau de risque « négligeable » par arrêté ministériel du 16 janvier 2018.

Le réseau Sagir (FNC/FDC/ONCFS) effectue une surveillance permanente des oiseaux morts sur tout le territoire français. Des critères ont été proposés pour définir quels oiseaux amener à un laboratoire en vue de la recherche d'IA : au niveau de risque « négligeable », tous les cygnes doivent être analysés, ainsi que tous les cas de mortalités groupées à partir de trois oiseaux de la même espèce, sur une même unité de temps (délai maximal d'une semaine) et d'espace (rayon maximal de 500 m environ). Cette surveillance est même renforcée en permanence dans les zones qui ont été définies comme à « risque particulier » pour les oiseaux d'eau (en bleu sur la Figure 1) : dès le premier oiseau trouvé mort appartenant à une des familles des anatidés, laridés ou rallidés, l'analyse IA doit être mise en œuvre.

¹ Avis n° 2016-SA-0245 du 21/12/2016, relatif à « l'ajustement des niveaux de risque d'infection par l'IA HP H5N8 des oiseaux détenus en captivité sur le territoire métropolitain à partir des oiseaux sauvages ».

Les oiseaux sont principalement collectés par des agents formés dans le cadre du réseau Sagir (agents des fédérations départementales des chasseurs, ou agents ONCFS), et déposés au laboratoire le plus proche. Celui-ci réalise les autopsies, les prélèvements et les analyses IA s'il est agréé, ou transmet (après autopsie et prélèvement) les écouvillons à l'un des onze laboratoires agréés répartis sur le territoire.

Le laboratoire débute son protocole par une recherche du gène M des virus IA. Si cette recherche est positive, il réalise alors une recherche des gènes H5 et H7.

Les échantillons positifs à ce stade sont transmis au LNR IA (Anses, Ploufragan) pour analyses complémentaires et identification définitive des virus.

Au total, 332 oiseaux sauvages ont été collectés et analysés entre le 4 mai 2017 et le 16 avril 2018 (soit 12 fois plus d'oiseaux que sur la même période en 2014/2015 avant les épisodes d'IA de 2015 et suivants (26 oiseaux)).

Les analyses réalisées pour les 332 oiseaux n'ont pas détecté de virus IA.

On constate (Figure 1) que si les prélèvements sont assez bien répartis sur tout le territoire, certains secteurs pourtant considérés comme des zones à risque particulier ne sont pas trop couverts.

Sur ces secteurs, les collectes dans le cadre du réseau Sagir ont bien continué pour d'autres espèces (le réseau Sagir couvre également les mammifères sauvages), rendant peu crédible l'hypothèse d'une moindre mobilisation des acteurs de terrain. En outre, les migrations des oiseaux cette année ont été très tardives, avec des effectifs plutôt faibles en début d'hivernage (il n'a pas fait particulièrement froid dans les pays au nord et à l'est de la France, les oiseaux ont donc pu y rester en hivernage).

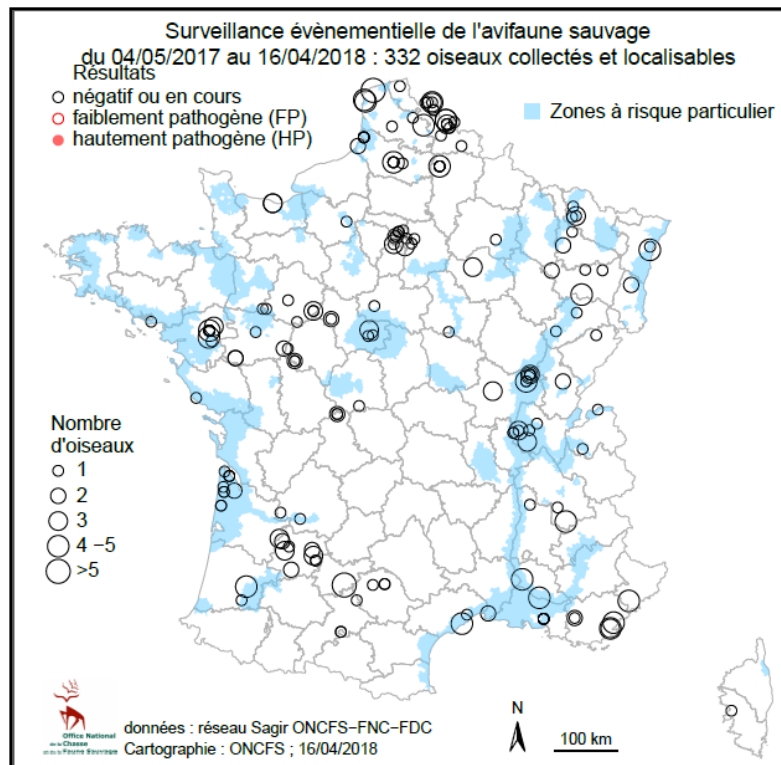


Figure 1. Répartition des oiseaux collectés pour la surveillance de l'influenza aviaire sur le territoire métropolitain entre le 4 mai 2017 et le 16 avril 2018